

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

82/664 du 7/7/1982  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/SRIE  
portant intégration et nomination  
de Monsieur BEMBA Gaspard dans les  
cadres de la catégorie A, hiérar-  
chie I des Services de l'Informa-  
tion (Branche Technique).

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amende-  
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 26.6.1958 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 75/338 du 19.7.1975 fixant le  
statut commun des cadres des catégories A, B, C et D des  
Services de l'Information ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant  
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant  
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la  
loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des  
cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant  
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages  
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagia-  
ires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-  
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des  
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,  
reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret N° 62/196/FP du  
5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-  
naires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomi-  
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant  
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au  
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux  
intérimis des Membres du Gouvernement ;

Vu la lettre n° 1081/MEN-DGEOC-DOB du 14.4.1981  
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant  
le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

Vu le Protocole d'Accord du 24.11.1975 signé  
entre le Congo et la République Démocratique Allemande ;

SECRET

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 75/338 du 19.7.1975 et du Protocole d'Accord du 24.11.1975 susvisés, Monsieur BEMBA Gaspard né le 26.6.1955 à Mousséonongo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Télécommunications et Télé-Scripture obtenu à l'Ecole Supérieure des Transports et Communications (RDA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information (Branche Technique) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 7 Juillet 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information et  
des Postes et Télécommunications,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Commandant Florent NTSIBA.

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DFP/BST.....1
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- MIPT.....1
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2